

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT-QUATRE FÉVRIER ; le conseil municipal de la commune de Pouligny-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 FÉVRIER 2020, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Marie MORVAN et Patricia SIKORA; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER et Christian VAUTHEROT.

Excusés : Mesdames Sonia BORNE, Nathalie BARDAUX et Monsieur Didier Epailly

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2020.
- Présentation des travaux en forêt par Jean-Michel HUSSER, représentant ONF
- Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement budget FORET
- Demande de financement des crédits régionaux
- Projet de convention pour contrôle et entretien du matériel de protection incendie
- Vote des comptes de gestion 2019
- Vote des comptes administratifs 2019
- Affectation des résultats sur budget 2020
- Questions diverses :
 - ◆ Tenue des bureaux de vote
 - ◆ Point salle multi-activités (commission-finance-travaux-inauguration)
 - ◆ Recensement
 - ◆ Travaux 2020
 - ◆ Retraite Robert
 - ◆ Date du prochain conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2020 avec

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Hélène ALBANESI est désignée secrétaire de séance.

2020-06 : Programme des travaux en forêt

Les forêts connaissent de gros problèmes sanitaires, les épicéas sont attaqués par des scolytes, les sapins et les peuplements de frênes meurent de soif.

Les aménagements prévus en forêt ne peuvent plus être suivis aux vues des nombreux dégâts constatés en forêt après les différentes tempêtes et les étés très chauds et secs.

Au regard du caractère d'urgence, il existe désormais des « contrats aides » qui permet de négocier les prix en amont et de couper rapidement les bois pour les commercialiser.

Une partie de ces bois sont donc vendus aux marchands, le reste (trop gros morceaux) sont exportés en Autriche pour la fabrication de textile.

Jean-Michel HUSSER, agent ONF, présente le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2020 pour la section de POULIGNEY qui s'élève à 12 100.00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Husser et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ Adoptent ce programme de travaux pour un montant total de 12 100.00 euros hors taxes.

✓ Autorisent le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

Monsieur HUSSER présente ensuite le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2020 pour la section de LUSANS qui s'élève à 2 780.00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Husser et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ Adoptent ce programme de travaux pour un montant total de 2 780.00 euros hors taxes.

✓ Autorisent le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

2020-07 : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement Budget Forêt

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, pour faciliter le règlement des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face à des dépenses imprévues et urgentes, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2019, à savoir :

- Chapitre 21 : 26 236.82 €

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur cette possibilité.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit la somme maximum de 6559.20 €.

2020-08 : Demande de financements régionaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la demande de subvention des fonds européens LEADER dans le cadre du PDR Franche-Comté 2014-2020 pour le projet « construction salle multi-activités BEPOS » est transférée vers des crédits régionaux directement gérés par la Direction de l'Aménagement du Territoire.

Monsieur le maire invite les membres présents du conseil municipal à se prononcer sur ce dispositif et valider le plan de financement afférent au projet présenté ci-dessous.

PLAN DE FINANCEMENT AU 13 FÉVRIER 2020

DÉPENSES TTC		RECETTES TTC NOTIFIÉES	
MARCHÉS DE TRAVAUX SIGNÉS	1 511 128.60 €	RÉGION EFFILOGIS TRAVAUX	59 100.00 €
		RÉGION PLAN SOUTIEN BTP	126 000.00 €
		CRÉDITS RÉGIONAUX (DAT)	163 079.01 €
		ÉTAT CONTRAT DE RURALITE	50 000.00 €
		ÉTAT DETR	350 000.00 €
		DÉPARTEMENT TRAVAUX	96 000.00 €
		SYDED	17 662.00 €
TOTAL	1 511 128.60 €	TOTAL	861 841.01 €
		FONDS PROPRES ET EMPRUNT	649 287.59 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le transfert de la demande de subvention des fonds européens vers des crédits régionaux gérés par la Direction de l'Aménagement du Territoire et d'autoriser la Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dispositif.
- ✓ D'approuver le plan de financement arrêté à la date du 13 février 2020 tel qu'il est présenté.

2020-09 : Projet de convention pour le contrôle et l'entretien du matériel de protection incendie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours n'effectuant plus de prestation de contrôle sur les appareils des Points d'Eau Incendie, il est nécessaire de recourir à une société pour effectuer le contrôle et l'entretien.

La SAS SAUR propose un projet de convention pour assurer cette prestation.

L'assistance technique de base proposé est un forfait annuel par appareil qui comprend :

- Rédaction d'un rapport de visite de contrôle et éventuellement la production d'un devis de remise en état
- Petites interventions d'entretien (graissage – maintien de l'accessibilité des vannes)

1 fois tous les 3 ans,

- la mesure mano-débitométrique des poteaux en statique et en dynamique et rapport de contrôle.

Le coût annuel s'élève à 36.00 € par PEI soit un total de 684.00 € pour les 19 installés dans la commune

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur ce projet convention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention pour le contrôle et l'entretien du matériel de protection incendie avec la Saur.
- ✓ D'inscrire au budget 2020 les crédits nécessaires au bon déroulement de cette convention.

2020-10 : Compte de gestion 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le contexte des comptes de gestion et administratifs dans l'année budgétaire.

Le conseil municipal constate la concordance des comptes administratifs 2019 avec les comptes de gestion 2019 du Trésorier pour le budget principal et les budgets annexes, à savoir assainissement, eau et forêt.

Les membres présents du Conseil Municipal avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ Approuvent les comptes de gestion 2019 pour le budget principal et les budgets assainissement, eau et forêt.

2020-11 : Compte administratif 2019 Budget Principal

Sous la présidence de Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget principal 2019 qui s'établit ainsi :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	
<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	367 391.58 €
Recettes	511 324.13 €
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>143 932.55 €</u>
<i>Investissement</i>	
Dépenses	1 722 998.92 €
Recettes	1 459 865.70 €
<u>Déficit d'investissement hors RAR</u>	<u>- 230 118.68 €</u>
Reste à réaliser	- 33 014.54 €
Besoin de financement	263 133.22 €
<u>Résultat global</u>	<u>- 119 200.67 €</u>

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, les membres présents du Conseil Municipal avec

11 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ Approuvent le compte administratif 2019 du budget principal.

2020-12 : Compte administratif 2019 Budget Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

<u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u>	
<i>Fonctionnement</i>	

<i>Dépenses</i>	51 776.26 €
<i>Recettes</i>	102 208.18 €
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>50 431.92 €</u>
<i>Investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	61 197.10 €
<i>Recettes</i>	127 330.84 €
<u>Excédent d'investissement hors RAR</u>	<u>71 263.74 €</u>
<i>Reste à réaliser</i>	5 130 €
<i>Besoin de financement</i>	0 €
<u>Résultat global</u>	<u>116 565.66 €</u>

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, les membres présents du Conseil Municipal avec

11 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ Approuvent le compte administratif 2019 du budget assainissement.

2020-13 : Compte administratif 2019 Budget Eau

Sous la présidence de Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget eau 2019 qui s'établit ainsi :

<u>BUDGET EAU</u>	
<i>Fonctionnement</i>	
<i>Dépenses</i>	31 949.37 €
<i>Recettes</i>	41 423.94 €
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>9 474.57 €</u>
<i>Investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	11 440.88 €
<i>Recettes</i>	28 895.87 €
<u>Excédent d'investissement</u>	<u>17 454.99 €</u>
<i>Reste à réaliser</i>	0 €
<i>Besoin de financement</i>	0 €
<u>Résultat global</u>	<u>26 929.56 €</u>

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, les membres présent du Conseil Municipal avec

11 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ Approuvent le compte administratif 2019 du budget eau.

2020-14 : Compte administratif 2019 Budget Forêt

Sous la présidence de Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget forêt 2019 qui s'établit ainsi :

<u>BUDGET FORÊT</u>	
<i>Fonctionnement</i>	
<i>Dépenses</i>	79 587.65 €
<i>Recettes</i>	158 745.06 €
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>79 587.65 €</u>
<i>Investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	21 718.08 €
<i>Recettes</i>	13 211.34 €
<u>Déficit d'investissement</u>	<u>- 8 506.74 €</u>
<i>Reste à réaliser</i>	0 €
<i>Besoin de financement</i>	8 506.74 €
<u>Résultat global</u>	<u>71 080.91 €</u>

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, les membres présents du Conseil Municipal avec

11 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ Approuvent le compte administratif 2019 du budget forêt.

2020-15 : Affectation des résultats Budget Principal

Après le vote du compte administratif 2019, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat au budget principal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2019, au budget 2020 de la manière suivante :

Compte 1068 investissement recette pour couvrir le besoin de financement : 143 932.55 €

Compte 001 investissement recette : 230 118.68 €

2020-16 : Affectation des résultats Budget Assainissement

Après le vote du compte administratif 2019, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat au budget assainissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2019, au budget 2020 de la manière suivante :

Compte 002 fonctionnement recette : 50 431.92 €

Compte 001 investissement recette : 71 263.74 €

2020-17 : Affectation des résultats Budget Eau

Après le vote du compte administratif 2019, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat au budget eau.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2019, au budget 2020 de la manière suivante :

Compte 002 fonctionnement recette : 9 474.57 €

Compte 001 investissement recette : 17 454.99 €

2020-18 : Affectation des résultats Budget Forêt

Après le vote du compte administratif 2019, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat au budget forêt.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2019, au budget 2020 de la manière suivante :

Compte 002 fonctionnement recette : 71 080.91 €

Compte 001 investissement dépense : 8 506.71 €

Compte 1068 investissement recette pour couvrir le besoin de financement : 8 506.71 €

Questions diverses

Tenue des bureaux de vote

Les conseillers municipaux organisent la tenue des bureaux de vote pour dimanche 15 mars et dimanche 22 mars

Point salle multi-activités

L'inauguration de la salle multi-activités est prévue le samedi 6 juin au matin.

Recensement

Le recensement est terminé depuis le 15 février, 69% des familles ont répondu par internet, 2 familles ont refusées de répondre.

845 personnes ont été recensées dans la commune dont 173 à Lusans soit 16 personnes de moins qu'au dernier recensement.

La population stagne pour la première fois en 50 ans.

10 logements sont vacants à Pouligny et 3 à Lusans.

Travaux 2020

Finir les extérieurs de la salle multi-activités et le chemin d'accès.

Reprise de l'assainissement rue de la Perousotte

Reprise des compteurs d'eau rue du Charmey

Retraite Robert Cordier

Le vendredi 3 avril à 18h00 à la salle des associations

Date du prochain conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 9 mars à 20h00

Levée de séance : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2020-06 : Programme des travaux en forêt
2020-07 : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement Budget Forêt
2020-08 : Salle multi-activités, demande de financement régionaux
2020-09 : Projet de convention pour le contrôle et l'entretien du matériel de protection incendie
2020-10 : Compte de gestion 2019
2020-11 : Compte administratif 2019 Budget Principal
2020-12 : Compte administratif 2019 Budget Assainissement
2020-13 : Compte administratif 2019 Budget Eau
2020-14 : Compte administratif 2019 Budget Forêt
2020-15 : Affectation des résultats Budget Principal
2020-16 : Affectation des résultats Budget Assainissement
2020-17 : Affectation des résultats Budget Eau
2020-18 : Affectation des résultats Budget Forêt

Sujets abordés :

02-10 : Tenue des bureaux de vote
02-11 : Salle multi-activités
02-12 : Recensement
02-13 : Travaux 2020
02-14 : Retraite Robert Cordier
02-15 : Date du prochain conseil municipal